

DÉLIBÉRATION N° 2024-133
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :	
27 novembre 2024	
Date de séance :	
3 décembre 2024	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
4 décembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	24
Procurations	05
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	CHAMPS Agnès
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René		X	RIJKAART Alice
PUHETINI Sylvana		X	
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	BORDET Patrick
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	FOSTER Makau
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti		X	PERRY Doris
CHIN FOO Cynthia	X		
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**PORTANT APPROBATION
DU DOSSIER TECHNIQUE
ET DU PLAN DE
FINANCEMENT DE
L'OPERATION
« ACQUISITION DE DEUX
(2) VEHICULES
D'INTERVENTION DE
POLICE SERIGRAPHIES ET
EQUIPES »
DESTINES AUX BRIGADES
D'INTERVENTION DE LA
POLICE MUNICIPALE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

24 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Délibération n° 2024-133 Application article 10 de la loi n° 2012-273 du 13 mars 2012 relative à la simplification administrative

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération n° 2020-30 du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 portant délégation au maire par le conseil municipal ;

Vu le rapport N° 2024-73 du 3 décembre 2024 présenté par Monsieur Patrick BORDET, conseiller municipal ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024

ADOPTE

ARTICLE 1 : Est approuvé le dossier technique ci-joint relatif à l'opération « Acquisition de deux (2) véhicules d'intervention de Police sérigraphiés et équipés ».

ARTICLE 2 : Le financement de cette opération, estimé à 11 600 000 XPF TTC, est prévu comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| - Subvention du Pays (DDC) 50% : | 5 800 000 XPF TTC |
| - Fonds propres 50% : | 5 800 000 XPF TTC |


ARTICLE 3 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement afférente.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la Commune.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Délibération n° 2024-73 Application agréée E-Je.gilje.com

99_DE-987-200003788-20241203-DEL2024_133

Relatif à un projet de délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Acquisition de deux (2) véhicules d'intervention de police destinée aux brigades d'intervention de la Direction de la Police Municipale ».

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Direction de la Police Municipale de la Commune de Papeete sollicite l'acquisition de deux (2) nouveaux véhicules d'intervention de police, sérigraphiés et équipés pour les besoins des équipes d'intervention.

Ces deux (2) nouveaux véhicules viendront en remplacement de deux véhicules d'intervention de police, en location longue durée depuis le 01/08/2021 dont les contrats arrivent à échéance le 31/07/2025. Ces deux (2) nouveaux véhicules seront en permanence utilisés par les brigades d'intervention de jour comme de nuit.

Une demande de subvention est prévue pour cette nouvelle acquisition auprès de la Délégation au Développement des Communes (DDC) pour la première session de 2025. Le taux directeur est fixé à 50% du coût estimé.

Ainsi les plans de financement se présentent de la façon suivante :

Deux véhicules d'intervention de Police sérigraphiés et équipés

Coût total en XPF TTC	Subvention DDC Montant en XPF TTC	Fonds propres Montant en XPF TTC
11 600 000 / 2 Véhicules	5 800 000	5 800 000

Afin de permettre l'instruction du dossier de demande de subvention, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de délibération ci-joint.

Papeete le 3 décembre 2024

Le rapporteur,

Patrick BORDET
Conseiller municipal